

**Synthèse du Programme Pluriannuel d'activité  
( PPAS )  
de  
la SAFER du CENTRE  
2015-2021**



## UN CADRE REGLEMENTAIRE ET DES OBJECTIFS

Les dispositions de l'article R 141-7 du CRPM prévoient l'établissement par chaque Safer, d'un Programme Pluriannuel d'Activité des Safer (PPAS). Il est soumis à l'approbation des ministres chargés de l'agriculture et des finances. Un compte-rendu annuel d'activité présentant le bilan annuel de la mise en œuvre du PPAS leur est communiqué.

Le PPAS est un document de référence destiné à définir :

- la stratégie, les priorités d'action et les objectifs quantifiés de la Safer,
- les modalités d'intervention et les conditions de sa réussite,
- les ajustements de ses ressources et de ses moyens en conséquence,
- les dispositions de suivi annuel.

## DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Notre PPAS s'est élaboré en tenant compte du cadre réglementaire, du contexte régional, du bilan de notre PPAS 2007-2013 et des quatre missions d'intérêt général de la SAFER :

- **agricole et forestière** : installation, consolidation des exploitations agricoles et forestières pour l'atteinte d'une dimension économiquement viable, amélioration de la répartition parcellaire, diversité des productions et agro-écologie ;
- **environnementale** : diversité des paysages, protection des ressources naturelles et biodiversité ;
- **développement durable des territoires ruraux** ;
- **transparence du marché foncier (veille et observation)**.

Il a été élaboré pendant, et pour une période riche en réformes : Loi ALUR, Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt, projet de réforme de l'Organisation Territoriale.

## UNE CONSTRUCTION PARTENARIALE

Pour élaborer ce programme dans toutes ses composantes, nous avons rencontré nos partenaires pour, ensemble, regarder vers l'avenir, dégager les axes, les actions, les coopérations essentielles à développer. Les membres du Conseil d'Administration, les Comités techniques, les actionnaires ont été régulièrement consultés pour faire de ce plan un véritable projet d'entreprise.

# Nos axes stratégiques pour 2015-2021

## 1. Développer les actions en matière de transmission d'exploitation



- **Identifier les exploitations à transmettre**
  - Mieux repérer les cédants et création d'outils cartographiques
  - Partage d'informations avec les partenaires
- **Proposer une offre de service globale et complète**
  - Promouvoir les services des différents acteurs
  - Gestion temporaire de foncier
- **Développer la transmission de baux et la prestation d'intermédiation locative**
- **Développer l'intervention d'investisseurs bailleurs**
- **Rechercher des solutions de portage temporaire pour faciliter l'accès au foncier**
  - Stockage foncier à court terme
  - Portage de foncier à moyen terme en lien avec d'autres acteurs comme les collectivités
- **Intégrer les notions de performances économiques dans l'analyse de la viabilité et de la pertinence des projets**
- **Intégrer les notions d'agro-écologie dans l'analyse des projets ainsi que leurs intégrations dans le tissu local et l'approche filière**
- **Renforcer le suivi des projets des attributaires SAFER à moyen et long terme**
- **Maintenir le fonds d'aide à l'installation**

## 2. Contribuer à la préservation des terres agricoles et des ressources naturelles



- **Développer les prestations d'études auprès des collectivités**
  - Optimisation de VIGIFONCIER
  - Développement de nouvelles prestations cartographiques et d'analyses agronomiques
  - Développer nos prestations en matière de documents de planification ( PLU , SCOT )
- **Intervenir sur le sujet de la compensation environnementale et/ou agricole dans le cadre de grands ouvrages pour limiter l'impact sur les exploitations agricoles concernées**
- **Assurer la maîtrise foncière de manière économe**
  - Développer les CMD
  - Assurer l'accompagnement technique dans le dimensionnement et la localisation des projets
- **Participer aux CDPENAF**
- **Développer, en partenariat avec les collectivités, le repérage des biens vacants sans maître**
- **Développer les prestations de repérage de friches et animations foncières associées**
- **Contribuer au maintien d'une agriculture péri-urbaine**

### 3. Développer l'activité forestière



- **Développer les actions en faveur de l'aménagement parcellaire**
  - Développement des partenariats avec les professionnels forestiers
  - Identification des zones concernées
  - Recherche de solutions pour réduire les coûts d'aménagement
  - Recherche de solutions afin d'orienter le petit parcellaire en faveur des sylviculteurs
- **Transmettre les massifs forestiers**
  - Poursuivre notre communication auprès des acteurs concernés
  - Diagnostiquer, en amont, les plans de gestion des massifs en lien avec les partenaires
  - Mieux identifier les propriétaires de plus de 25 ha souhaitant s'agrandir
  - Adapter le cahier des charges aux spécificités forestières

### 4. Etre un acteur du développement durable des territoires



- **Ouvrir de nouveaux partenariats**
  - CCI, Chambre des métiers, Agence de développement économiques, agences spécialisées et intégration éventuelle de certains acteurs en CTD
- **Favoriser l'implantation d'activité économique**
  - Partenariats avec les collectivités pour orientation des projets
  - Recherche de solutions de valorisation de bâtiments agricoles ou industriels désaffectés
- **Permettre la revitalisation et l'accès au logement dans les zones de déprise**
- **Participer au développement de l'offre touristique en cohérence avec le milieu**
- **Encadrer et mieux règlementer l'accès à certaines formes de foncier**
  - Conservation de l'exploitation du foncier agricole
  - Développement des baux ruraux et CMD

### 5. Participer à la dynamique de cohérence foncière



- **Rechercher une cohérence entre décisions SAFER et CDOA**
- **Rechercher une cohérence régionale dans la politique de transmission des exploitations en liaison avec les orientations du CRIT et du schéma des structures**
- **Recueillir et diffuser toutes informations utiles relatives à la transmission et à la transaction foncière**
- **Identifier et valoriser l'impact des projets en matière de développement économique et de création d'emplois**

### 6. L'observation, la veille, la transparence



- **Enregistrer et codifier les données du marché rural**
- **Participer à l'établissement du barème indicatif du prix des terres**
- **Poursuivre le déploiement de Vigifoncier**
- **Développer la prestation de veille foncière**
- **Développer les conventions avec les collectivités territoriales**
- **Développer, en partenariat avec les chambres d'agriculture, des prestations d'études dans le cadre des documents de planification afin de donner une place plus importante à l'agriculture dans l'économie locale**

# Conditions de réussite du PPAS

- Développer la prise de conscience du financement de l'activité et de la nécessité d'atteindre, chaque année, un volume plancher
- Communiquer sur le coût réel de la prestation et des avantages associés
- Développer des économies de fonctionnement
- Avoir une visibilité du financement public
- Développer des partenariats financiers pour le portage de foncier
- Un besoin de cohérence entre les organisations
- La nécessité d'intervenir dans les prix du marché
  - L'appréhension du marché foncier nécessite d'intervenir par voie amiable dans le marché concurrentiel en intégrant les valeurs économiques non foncières et les tensions locales
- Le maintien et l'adaptation d'un dispositif juridique et fiscal adapté aux missions
  - Une évolution de l'application de la TVA sur les ventes par le stock favoriserait un développement des solutions de portage de foncier
  - Une extension du délai de substitution permettrait de prolonger les délais d'instruction d'un dossier sans recourir à un stockage onéreux
- Un meilleur accès à certaines informations

La communication à la SAFER des DICA, répertoires, repérages et fichiers PAC permettrait un gain de temps et d'efficacité
- Plus de partenariats avec les acteurs locaux

« Faire mieux ensemble que chacun séparément » Face aux enjeux multiples, et aux nécessaires complémentarités, la SAFER renforcera ses partenariats
- Une meilleure connaissance de la SAFER

Nécessité de poursuivre et de développer le plan de communication mis en œuvre en 2009 en renforçant les échanges avec les prescripteurs.

## Proche de vous

### SAFER du Centre siège social

44 bis, av. de Châteaudun  
CS 23321  
41033 BLOIS Cédex

Tél : 02 54 57 65 70  
Fax : 02 54 78 37 13

Mél : [saferr@saferrducentre.fr](mailto:saferr@saferrducentre.fr)  
Site internet: [www.saferrducentre.com](http://www.saferrducentre.com)

### Services Départementaux de la SAFER du Centre

#### CHER

9 Rue Pierre Latécoère - CS 60227  
18022 BOURGES CEDEX  
Tél : 02 48 67 53 50/Fax : 02 48 67 53 51  
Mèl : [sd18@saferrducentre.fr](mailto:sd18@saferrducentre.fr)

#### INDRE-ET-LOIRE

9 ter Rue Augustin Fresnel - CS 50157  
37171 CHAMBRAY LES TOURS CEDEX  
Tél : 02 47 28 44 62/ Fax : 02 47 28 00 21  
Mèl : [sd37@saferrducentre.fr](mailto:sd37@saferrducentre.fr)

#### EURE-ET-LOIR

10 Rue Dieudonné Costes - CS 10399  
28008 CHARTRES CEDEX  
Tél : 02 37 24 46 60/Fax : 02 37 24 46 63  
Mèl : [sd28@saferrducentre.fr](mailto:sd28@saferrducentre.fr)

#### LOIR-ET-CHER

44 bis Avenue de Châteaudun - CS 23321  
41033 BLOIS CEDEX  
Tél : 02 54 57 65 80 / Fax : 02 54 78 37 13  
Mèl : [sd41@saferrducentre.fr](mailto:sd41@saferrducentre.fr)

#### INDRE

52bis Bd du Moulin Neuf - CS 50322  
36007 CHATEAUROUX CEDEX  
Tél : 02 54 61 31 31/Fax : 02 54 22 48 56  
Mèl : [sd36@saferrducentre.fr](mailto:sd36@saferrducentre.fr)

#### LOIRET

13 Avenue des Droits de l'Homme  
45921 ORLEANS CEDEX 9  
Tél : 02 38 71 91 95 / Fax : 02 38 71 91 98  
Mèl : [sd45@saferrducentre.fr](mailto:sd45@saferrducentre.fr)

